



L'ensemble a été paysagé.







A l'extrémité de la piscine et en vis-à-vis avec la maison n°3, il existe une autre dépendance.

DESCRIPTION DU CLUB HOUSE

Ce bâtiment, en comparaison aux deux autres maisons, a fait l'objet de travaux.

Des pierres de parement ont été posées.

Les ouvertures ont été reprises avec la pose de volets gris récents.

La toiture a été reprise sur l'intégralité.



A l'intérieur, une très belle poutraison.

Les murs ont été repris et peints avec un bardage sur le mur du fond.

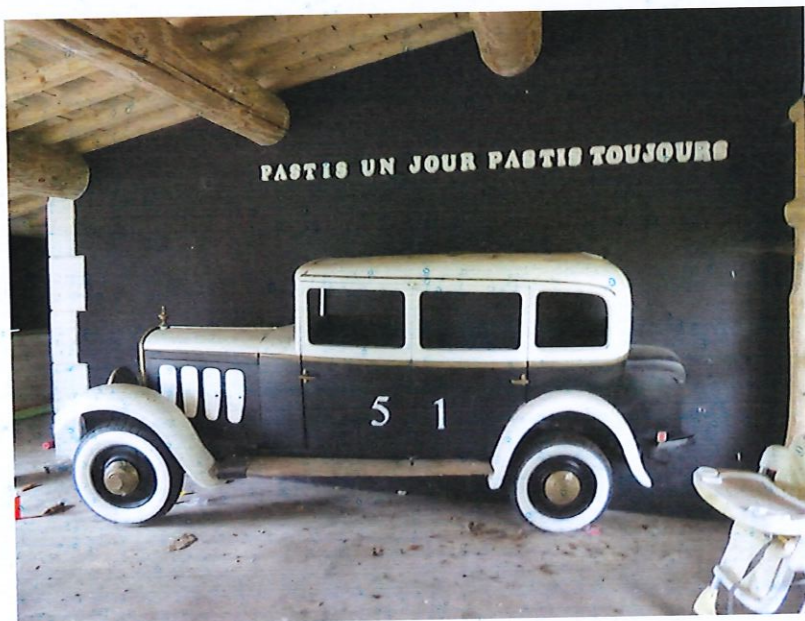




Le sol est en bon état avec une chape qui a été refaite.

Je constate la présence d'une voiture coupée en deux en décoration, une vieille traction.





Les fenêtres ont été changées avec la pose de baies en aluminium de dernière génération, et de rideaux roulants en aluminium gris.



Là encore, Le Maire m'expose que cette construction a fait l'objet de modifications sans demande préalable puisque la superficie ne correspond pas du tout à celle du plan cadastral.

Le hangar avec la jolie poutraison et la chape neuve est un agrandissement.

Le bâtiment d'origine correspond à la partie située au niveau de la voiture en décoration.



Depuis l'extérieur, sur la partie latérale, il existe un local technique pour la piscine, avec une pompe à chaleur.

On aperçoit la partie ancienne qui a été enduite puis la partie récente avec du parpaing.



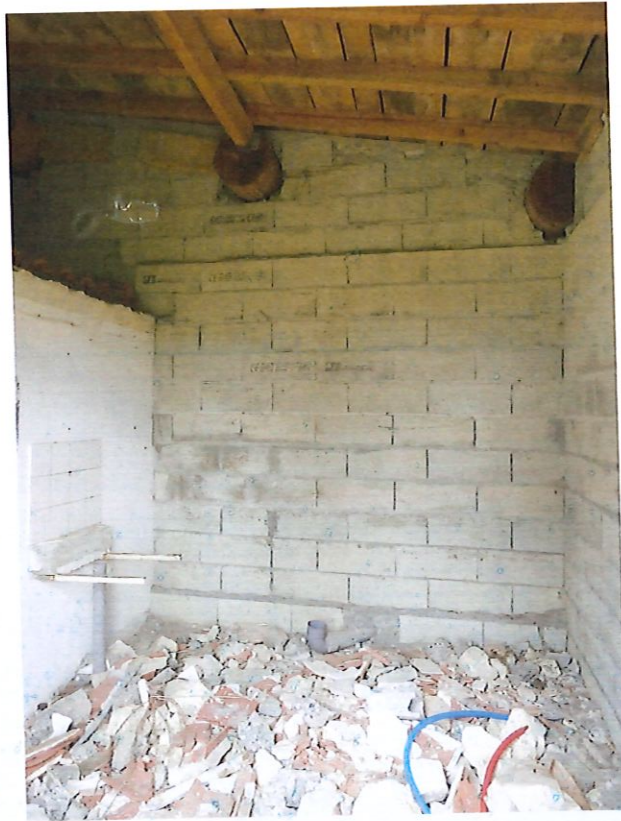




Je constate la présence d'une zone réservée à une future salle d'eau, avec des conduites d'eau et des vidanges.



Par le biais de cette salle d'eau, j'aperçois la toiture d'origine du club house initial.
Je constate qu'elle a été ré haussée et agrandie.





Le local technique avec la machinerie de la piscine.



Sur le devant, un énorme murier platane.



Il existe un préau sur la partie historique du bâti, dont le sol est recouvert de dalles Solhnofen en très mauvais état.



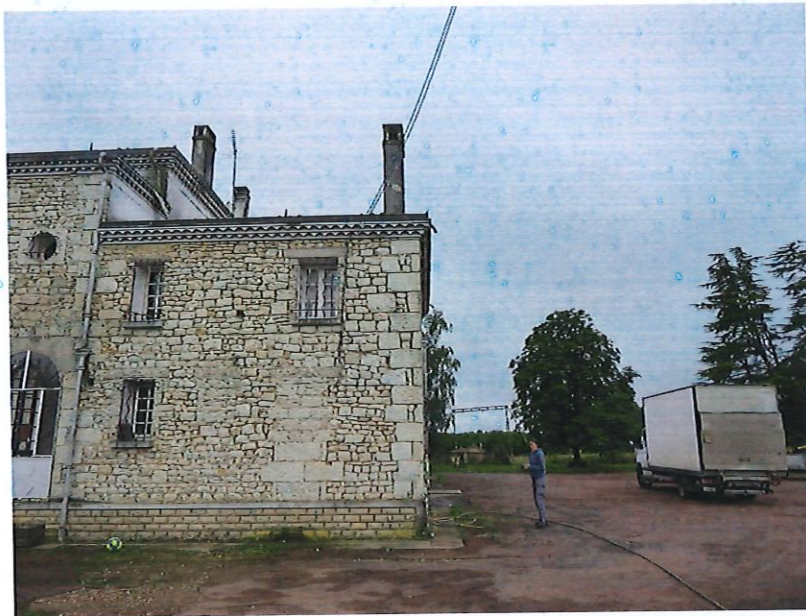


Concernant l'installation électrique de ce club house, je constate qu'elle est assurée par une alimentation provenant de la maison principale par le biais d'un poteau à l'intérieur du jardin et de toute une série de compteurs, de transformateurs situés au niveau de la façade avant.

Il s'agit d'une très vieille installation.







A droite, au niveau du pignon de la maison principale, il existe un boulodrome ainsi qu'un petit pavillon.



DESCRIPTION DE LA PARCELLE AK n°76

Elle est entièrement en friche.

Elle est séparée de la parcelle AK n°75 comprenant la maison d'habitation par une clôture et une grande haie de laurier.

Il s'agit d'une grande parcelle de prairie.

Je constate la présence de bâtis en mauvais état ainsi qu'une partie transformée en chenil.



Le long de la rue, la parcelle est délimitée par de grandes haies de laurier.





Sur l'arrière, une haie constituée de ronces et de bois.





DESCRIPTION DE LA PARCELLE AK n°74

Elle est entourée par de grandes haies de laurier qui font le tour de la parcelle.

La limite de cette grande parcelle ne correspond pas à la clôture déjà présente. La limite se situe au droit des deux arbres.

Elle est à l'état de prairie.





RELEVÉ DE MESURES

Le diagnostic et le relevé des mesures ont été effectués ce jour par la société E MAIDIAG et seront joints au cahier des charges.

LES DIAGNOSTICS DU SYNDICAT DES EAUX

Ils sont réalisés ce jour et les résultats seront joints au cahier des charges.

Ayant terminé à mes constatations, j'ai rédigé le présent Procès-verbal de Constat sur cent quarante quatre pages, lequel comprend des photographies numériques, dont je certifie l'authenticité, pour servir ce que de droit à ma requérante, et dont le coût est de :

Quatre cent cinquante deux euros et quatre-vingt-huit centimes

Emolument	:	219.16€
Transport	:	7.67€
Vacation	:	148.80€
Total HT	:	375.63€
TVA 20%	:	75.13€
Frais Postaux	:	<u>2.12€</u>
TOTAL TTC		452.88€



Maître Stéphane MORIN